

Le Directeur

La Défense, le **09 MAI 2017**

DECISION

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Vu le code des transports et notamment les articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 relatifs, en particulier, à l'enquête technique après un accident ou un incident de transport terrestre ;

Vu la décision en date du 21 décembre 2016 d'ouverture d'une enquête technique concernant le double carambolage survenu le 20 décembre 2016 sur la route départementale n° 160 La Roche-sur-Yon / Les Sables-d'Olonne, dans les deux sens de circulation, à hauteur de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups en Vendée ;

Considérant que les causes et circonstances de l'accident sont clairement établies ;

Considérant que les analyses n'ont pas identifié de facteurs susceptibles de donner lieu à des recommandations préventives spécifiques ;

décide

Article 1 : L'enquête technique ouverte le 21 décembre 2016 concernant le double carambolage survenu le 20 décembre 2016 sur la route départementale n° 160 La Roche-sur-Yon / Les Sables-d'Olonne, dans les deux sens de circulation, à hauteur de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups en Vendée, est close.

Article 2 : Une fiche synthétique résumant les conclusions des investigations menées et tenant lieu de rapport est mise en ligne sur le site internet du BEA-TT .

Le directeur du BEA-TT



Jean PANHALEUX